



**FONDATION
UNIVERSITÉ
DE LIMOGES**

**CHAIRE D'EXCELLENCE
GESTION DU CONFLIT
ET DE L'APRES-CONFLIT**



**Université
de Limoges**

COLLOQUE INTERNATIONAL

La fermeture d'un tribunal pénal international : le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

23, 24 et 25 octobre 2014

Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges

Amphi 400 A



Jeudi 23 octobre matin

9h : Accueil des participants ; Allocution de Madame **Hélène Pauliat**, Professeur de droit public à l'Université de Limoges, Présidente de l'Université de Limoges, OMIJ.

9h15 : Propos introductifs ; **Pascal Plas**, Directeur de la Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit », et **Xavier Perrot**, Co-directeur de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ).

Comment fermer un tribunal ?

- *Le mécanisme de fermeture du TPIY,*

Madame **Virginie Saint-James**, Responsable de l'axe Gestion juridique du conflit, Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit », Université de Limoges, OMIJ.

- *Le management d'un tribunal qui ferme,*

Madame **Hélène Pauliat**, Professeur de droit public à l'Université de Limoges, Présidente de l'Université de Limoges, OMIJ.

- *Réactions de Dr. Tatjana Dawson, Chef de cabinet adjoint, Cabinet du Greffier, TPIY.*
- *Débats avec la salle*

Jeudi 23 octobre après-midi

Les acteurs du procès pénal devant le TPIY

Présidence : Monsieur **Jean-Pierre Massias**, Professeur de droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur de l'Institut universitaire Varenne.

- *Les juges du TPIY,*

Madame **Michèle Picard**, Ancienne juge au TPIY, Juge à la Cour d'appel de Paris.

- *Management du procès,*

Madame **Audrey Matéo**, Juriste principale, Chambre de première instance, TPIY.

- *L'Accusation devant le TPIY,*

Monsieur **Matthew Gillett**, Substitut du Procureur en première instance, TPIY.

- *La Défense devant le TPIY,*

Maître **Natacha Fauveau-Ivanovic**, Avocate au Barreau de Paris, Conseil devant les juridictions internationales.

- *Les victimes devant le TPIY,*

Monsieur **Aurélien Lemasson**, Professeur agrégé en droit privé et sciences criminelles à l'Université du Littoral Côte d'Opale, OMIJ.

- *Réactions de Dr. Tatjana Dawson, Chef de cabinet adjoint, Cabinet du Greffier, TPIY.*
- *Débats avec la salle*

Vendredi 24 octobre matin

Les apports juridiques de la jurisprudence du TPIY

Présidence : Monsieur **Damien Roets**, Professeur de droit privé, Responsable du Master Droit pénal international et européen, Université de Limoges.

- *L'utilisation du droit de la CEDH dans la jurisprudence du TPIY,*

Madame **Michèle Picard**, Ancienne juge au TPIY, Juge à la Cour d'appel de Paris.

- *L'utilisation du droit du TPIY devant le MICT : implications pratiques,*

Monsieur **Matthew Gillett**, Substitut du Procureur en première instance, TPIY.

- *L'incrimination des violences sexuelles,*

Monsieur le Président **Fausto Pocar**, Chambre d'appel du TPIY, Ancien Président du TPIY.

- **Débat animé par Audrey Matéo et le juge Fausto Pocar**

Vendredi 24 octobre après-midi

Les legs du TPIY

Présidence : **Pascal Texier**, Professeur d'histoire du droit, Responsable de l'axe Gestion non juridique du conflit, Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit », Université de Limoges.

- *Les (re) constructions institutionnelles des États de l'ex-Yougoslavie,*

Madame **Élise Bernard**, Ancienne post-doctorante à l'Université de Limoges, Co-directrice du séminaire Politique Communautaire et Réforme de l'Etat en Europe postcommuniste CERSA/CNRS/Paris II.

- *L'organisation de la multiethnicité en Bosnie-Herzégovine,*

Madame **Constance Grewe**, Professeur, Juge à la cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine.

- **Débat avec la salle**
- *Conclusion : Le devenir des archives*

Monsieur **Pascal Plas**, Directeur de la Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit », Université de Limoges.

Colloque organisé par la Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit » (Fondation partenariale de l'Université de Limoges) et l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ), Université de Limoges

Contacts :

Pascal PLAS, Directeur de la Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit » **Faculté de droit et des sciences économiques 5 rue Félix Eboué BP 3127-87031 Limoges cedex 01**

05 55 14 92 34 / 06 45 82 72 99 ; pascal.plas@unilim.fr

Virginie SAINT-JAMES, Responsable de l'axe Gestion juridique du conflit, Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit » : virginie.saint-james@unilim.fr

Site : jupit.hypotheses.org



ADER-LPC



ΕΘΝΙΚΟ & ΚΑΠΟΔΙΣΤΡΙΑΚΟ
ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΑΘΗΝΩΝ
NATIONAL & KAPODISTRIAN
UNIVERSITY OF ATHENS



Sydney Law School